



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion électronique du 16 / 12 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Tournois autorisés :

US MONTELIMAR :

U11 Futsal le 04 Janvier 2025,
13 Futsal le 05 Janvier 2025.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Pour la phase printemps qui débutera le 15 Mars 2025, la Commission souhaite mettre en place les plateaux selon le schéma suivant :





- Niveau 1 : Plateaux composés d'équipe de joueurs U7 uniquement,
- Niveau 2 : Plateaux composés d'équipes de joueurs U6/U7,
- Niveau 3 : Plateaux composés d'équipe de joueurs U7 uniquement.

Nous pourrions vous proposer cette pratique si l'ensemble des clubs se positionne dans ces différents niveaux afin de faire des poules géographiques d'un niveau cohérent.

Méthodologie :

Merci de vous rendre dans FOOTCLUBS.

Rubrique Epreuves puis Foot animation Loisir cliquer sur engager des équipes et suivre les différentes étapes. Les clubs procéderont donc à leurs engagements depuis FOOTCLUBS jusqu'au 10 Janvier 2025.

En cas de difficultés contacter Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Merci de faire cette démarche au plus tôt pour nous faciliter la préparation des calendriers

Prochains Plateaux : Samedi 15 mars à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Par défaut les engagements de la phase AUTOMNE seront reconduits pour la phase PRINTEMPS.

Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1^{ère} phase feront parvenir leurs souhaits avant le 15 janvier 2025, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Le principe de participation de 2 équipes max d'un même club par plateau est confirmé.

Prochains Plateaux : Samedi 15 mars 2025 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Nous enregistrons dès maintenant les desideratas des clubs pour le déroulement de la 2^e phase de la saison qui débutera le 01 février 2025. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1^{ère} phase feront parvenir leurs souhaits avant le 20 décembre 2024, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Prochains plateaux : Samedi 01 février 2025 à 10h00.





U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

2ème Phase D1 à D6 :

Elle débute le samedi 01/02/2025.

Si vous souhaitez inscrire une équipe supplémentaire en D6 et seulement en D6, merci de faire parvenir un mail officiel à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr avant le 31/12/2024.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE Gilbert PESTRE :

Tour 1/32é Finale :

La rencontre Ent BOURG ARGEN/St JULIEN – OL SALAISE RHODIA 2 est programmée le 19/01/2025 (MATCH A).

La rencontre de la journée du 17/11/2024, FC FELINES St CYR – ES BOULIEU est programmée le 19/01/2025.

La rencontre de la journée du 17/11/2024, FOOT MONT PILAT – Ent ASD FCCBG USP est programmée le 19/01/2025 (MATCH B)

Tour 1/16é Finale (26/01/2025):

Les rencontres sont en ligne.

Les vainqueurs des matchs A et B des 1/32é de finale ci-dessus se rencontrent. Le lieu du match sera déterminé selon les résultats. Les 4 clubs prévoient une réception potentielle.

D1 :

La rencontre de la journée 9 du 14/12/2024 est reportée au 19/01/2025 :

FC BOURG LES VALENCE – GFHT1.

D2 :

Poule A :

La rencontre de la journée 8 du 08/12/2024 est reportée au 26/01/2025 :

HOSTUN – AS ST MARCEL LES VALENCE.

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024 est reportée au 26/01/2025 :

AS ST MARCEL LES VALENCE – PS ROMANS.





Poule B :

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024 est reportée au 26/01/2025 :
US DROME PROVENCE – FC VALENCE.

Transmission Commission des règlements :

Poule B :

MONTELIER US 1 / FC EYRIEUX EMBROYE 1 du 15/12/2024.

BRASSAGES

Poule E :

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024, JS ST PAUL ROMANS – GFHT 3 est programmée le 12/01/2025.

Poule F :

Les rencontres de la journée 9 du 15/12/2024 sont reportées au 12/01/2025 :

ES MALISSARD / ES BEAUMONTELEGER 2,
AS ST MARCEL VALENCE 2 / FC DIOIS.

Poule G :

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024, ACE – MONTELIER 2 est programmée le 12/01/2025.

Poule K :

Les rencontres de la journée 9 du 15/12/2024 sont reportées au 12/01/2025 :

Ent SARRAS 2 / Ent ST ALBAN ROIFFIEUX,
ES NORD DROME / Ent LARNAGE-SERVES BREN.

Forfaits Journée : VALLIS AUREA 2 (Poule B) ; USVALLEE JABRON /FCV 3 (Poule H) ; BG ST ANDEOL (Poule J).

Forfait général : US PONT LA ROCHE 2 (Poule D)

RAPPEL :

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule, seront versés au niveau U15 D3. Les équipes classées troisièmes et quatrièmes de chaque poule intégreront le niveau U15D4. Les autres équipes intégreront le niveau U15 D5.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.





COUPE Ch VIVIER BOUDRIER :

Le tirage du 1 er tour de la Coupe est en ligne. Dernières rencontres de ce tour programmées le 18/01/2025.

Rencontres reportées du 14/12/2024 :

ANCONE US 1 / FC RHONE VALLEES 1 est reportée au 18/01/25

AS CORNAS 2 / FC BOURG LES VALENCE 1 est reportée au 18/01/25

FC PLATEAU ARDECHOIS / AS CHAVANAY 2 est reportée au 18/01/25

Ent HERMITAGE CHATEAUNEUF / GFHT 1 est reportée au 18/01/25

Transmission Commission des règlements :

MONTELIER US 1 / FC GOUBETOIS 1 du 14/12 /2024.

D1 :

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

US MOURS / AS SUD ARDECHE F 1,

en retard est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024 :

US MONTELIMAR 1 / AS SUD ARDECHE F 1,

en retard est programmée le 25/01/2025.

D2 :

Poule A :

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

FOOT MONT PILAT 1 / GF HERMITAGE TOURNON 1

en retard est programmée le 25/01/2025.

Brassage

RAPPEL :

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule ainsi que les 6 meilleurs troisièmes des 7 poules, seront versés au niveau U17 D3. Les autres équipes intégreront le niveau U17 D4.

Pour l'accession à la division supérieure, les équipes classées au même rang de poules différentes d'un même niveau de championnat sont départagées par les points obtenus lors des matchs joués entre les 5 premiers de leurs poules respectives.

En cas d'égalité de points entre les équipes à départager, le classement entre elles s'effectuera de la façon suivante :

1. Différence entre les buts marqués et les buts encaissés du mini championnat entre les 5 premiers des poules respectives,
2. Meilleur attaque,
3. Buts marqués à l'extérieur.

Poule B :

Les rencontres de la journée 9 du 14/12/2024 sont reportées au 21/12/2024 :

FC MUZOLAIS / ENT NORD DROME,

BREN FC / OL SALAISE RHODIA.





Poule E :

Les rencontres de la journée 9 du 14/12/2024 sont reportées au 21/12/2024 :

ENT CREST AOUSTE ACE 2 / FA LE TEIL MELAS,
ES MALISSARD / ES BEAUMONTELEGER.

Poule F :

La rencontre de la journée 9 du 14/12/2024 est reportée au 11/01/2025 :

DROME PROVENCE/CHATEAUNEUF DU RHONE.

Poule G :

La rencontre de la journée 9 du 14/12/2024 est reportée au 21/12/2024 :

FC ST RESTITUT / AF CEVENNES.

Forfait en U17 Brassage (Journée 9): Ent S CHOMERAC (Poule F) ; AS VEORE MONTOISON 2 (Poule F) ; FC ROCHEGUDE (Poule G).

Coupe GAMBARDELLA :

Félicitations au clubs AS SUD ARDECHE F pour sa qualification pour les 1/32^é de finales après sa victoire contre LE PUY F43 (U18R1). Prochain tour le week end des 11 et 12 janvier 2025.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

U20D1 :

Journée 2 : La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, ES BOULIEU – US VALLEE JABRON est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, FC MUZOLAIS – US MONTELMAR est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, GF HERMITAGE TOURNON – FC MONTELMAR est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, AS SUD ARDECHE – SC BOURG ST ANDEOL est programmée le 18/01/2025.

Journée 3 : La rencontre de la journée 4 du 28/09/2024, SC BOURG ST ANDEOL – ASF PIERRELATTE est reprogrammée le 05/04/2025.

Journée 4 : La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, AS SUD ARDECHE – FC MONTELMAR est programmée le 21/12/2024.

Journée 7 : La rencontre de la journée 7 du 16/11/2024, AS CHAVANAY – AS SUD ARDECHE est programmée le 01/03/2025.





U20D2 :

Forfait général : Ent CREST AOUSTE 2

Coupe Georges ETIENNE :

1^{er} Tour Samedi 14 Décembre 2024. 28 équipes engagées. 12 matchs + 4 exempts (AS SUD ARDECHE FOOT 1, FC DU CHATELET, US VALLEE DU JABRON & VALENCE FC).

Retrait du FC CHATELET.

Les rencontres suivantes du 1^{er} Tour du 14/12/2024 sont reportées au 21/12/2024 :

JOYEUSE ST PAUL / FA LE TEIL MELAS,
Ent SARRAS S ST VALLIER / BOURG ST ANDEOL SC.

Les rencontres suivantes du 1^{er} Tour du 14/12/2024 sont reportées au 18/01/2025 :

AS CORNAS 1 / ES CHOMERAC,
AS ST MARCELLOISE / ASF PIERRELATTE.

Transmission Commission des règlements :

Ent MONTELIER CHABEUIL / GFHT du 14/12 2024.